



La Découverte

Démocratie d'interpellation : les contre-pouvoirs au service de la République

Hélène Balazard, Simon Cottin-Marx, Antoine Gonthier, Thomas Kirschbaum, Julien Talpin

DANS **MOUVEMENTS** 2025/3 n° 121, PAGES 5 À 11

ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1291-6412

ISBN 9782348088957

DOI 10.3917/mouv.121.0005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2025-3-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DOSSIER

Démocratie d'interpellation : les contre-pouvoirs au service de la République

Début 2024, après plusieurs mois d'une longue et périlleuse occupation d'une salle des fêtes municipale d'une grande ville française, une centaine de femmes avec enfants obtiennent enfin des solutions de logement temporaire. La moitié d'entre elles est logée dans un centre, créé en urgence avec l'aide de l'État et de la collectivité, l'autre moitié est hébergée dans un ancien bâtiment culturel, devenu propriété d'un promoteur immobilier. Cette victoire est le fruit d'une longue mobilisation, rendue possible par le soutien de plusieurs collectifs pour le droit au logement. Ils ont mis la pression sur la collectivité locale qui, à son tour, a essayé de négocier une prise en charge par l'État au nom du droit au logement opposable (DALO). N'obtenant que le relogement d'une partie d'entre elles par ce biais, ils ont dû se tourner vers d'autres acteur·rices. Se noue alors un partenariat peu probable entre des collectifs (pour certains anarchistes), avec une collectivité, un promoteur et des fondations d'entreprises pour aménager un bâtiment inoccupé afin d'accueillir des familles sans logement ou mal logées. Cet exemple montre que l'interpellation des pouvoirs publics (et privés) par les premier·ères concerné·es (même s'iels sont issu·es de groupes marginalisés), et la construction de formes de coopérations conflictuelles avec les institutions, peut permettre de faire valoir leurs intérêts.

Ce numéro de *Mouvements* interroge des manières de faire de la politique et d'expérimenter des méthodes participatives qui gagneraient à être mieux connues. Rassemblées sous le terme de « démocratie d'interpellation » – un des

enjeux du numéro est d'en dessiner les contours et de cerner les tensions qui la traversent – ces pratiques articulent des formes auto-organisées de mobilisation, notamment des groupes dominés, et la capacité d'accueil et de prise en compte de ces interpellations par le système institutionnel.

● Une double portée, descriptive et normative

Qu'est-ce que l'interpellation citoyenne ? On peut la définir comme « l'ensemble des modalités à travers lesquelles les citoyen·nes s'organisent de manière autonome pour demander des comptes ou exprimer des envies de changement auprès des décideurs publics comme privés¹ ». Cette notion s'apparente à celle de « mouvement social » ou « d'action collective », plus commune dans la littérature sociologique. Mais elle s'en distingue en insistant sur la visée interpellative des mobilisations, là où l'action collective de façon générale peut mener soit à des pratiques gestionnaires (associations représentatives), soit à l'inverse à des initiatives qui ne s'adressent pas directement aux décideur·ses (mouvement des squats, expériences autogestionnaires, alternatives, etc.). La notion d'interpellation citoyenne permet d'embrasser des formes peu instituées ou informelles d'expression, et ce faisant de prendre à bras-le-corps la question de la désintermédiation des formes de participation dans les sociétés contemporaines, quand la notion d'action collective renvoie le plus souvent à ses formes instituées. Si l'interpellation citoyenne peut prendre des formes individuelles – courrier au maire, tribune dans les médias, réactions sur les réseaux sociaux, etc. –, nous nous intéressons centralement ici à ses modalités collectives.

La notice du *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté* (*DicoPart*) qui est consacrée à cette notion insiste également sur les deux dimensions, descriptive et normative. Le concept de « démocratie d'interpellation » permet de décrire le rôle des mobilisations dans la construction des décisions politiques publiques comme privées, dans le sillage des travaux en sociologie de l'action publique ou du syndicalisme. Dans sa dimension normative, la démocratie d'interpellation invite, d'une part, à penser et promouvoir des règles permettant de reconnaître, protéger et encourager l'organisation collective des citoyen·nes, notamment les plus éloigné·es des arènes politiques habituelles. La traduction de la démocratie d'interpellation dans le champ des politiques publiques repose d'autre part sur des mécanismes qui encouragent ou contraignent les institutions à prendre en compte les demandes citoyennes.

1. Hélène BALAZARD et Antoine GONTHIER, « Démocratie d'interpellation », dans Guillaume PETIT et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* (*DicoPart*), GIS Démocratie et Participation, 2022 (2^e édition).

Ce numéro invite à discuter la pertinence descriptive et analytique de la démocratie d'interpellation, mais aussi à mettre en débat sa portée normative. Faut-il pousser les institutions à créer des droits d'interpellation et autres variantes du droit de pétition local comme c'est le cas dans certaines collectivités aujourd'hui ? Est-ce véritablement un moyen de démocratiser la politique et de lutter contre les inégalités de pouvoir ? Et si c'est le cas, comment encourager et faciliter l'auto-organisation de la société civile, en assurant notamment son indépendance financière ? L'État peut-il être autre chose que répressif et soutenir celles et ceux qui le critiquent ? Ne s'agit-il pas ici d'une illusion d'intellectuel·les un peu naïf·ves quant à l'état réel des rapports de force dans un contexte de plus en plus autoritaire ? Nous ne le pensons pas et l'on verra d'ailleurs que la notion d'interpellation est d'abord revendiquée par des militant·es antiracistes de quartiers populaires, et notamment Mohamed Mechmache dont nous retracsons l'itinéraire ici. Nous voyons dans cette notion un moyen concret d'ouverture des imaginaires politiques et de renouvellement des pratiques à l'heure où le désespoir risque de gagner celles et ceux qui rêvent et se battent pour plus de justice sociale. Plus que jamais, nous avons besoin de construire des horizons désirables et d'imaginer des stratégies réalistes pour y parvenir. C'est à ce pas en avant – qui suppose aussi de regarder en arrière – qu'invite la démocratie d'interpellation.

● Un nouveau terme pour valoriser des pratiques anciennes

Mais pourquoi vouloir encore rajouter un substantif ? Ne suffit-il pas d'invoquer la démocratie ? Participative, délibérative, agonistique, permanente, sociale, continue, associative, directe... Face à la crise de la démocratie représentative, la multiplication des substantifs ne semble pas répondre à l'ampleur du problème, et ajoute parfois à la confusion plutôt qu'elle ne clarifie les enjeux du fonctionnement démocratique de nos sociétés. Au diable les substantifs, et vive la démocratie tout court, comme pouvoir du peuple, serait-on tenté·es de nous exclamer !

Malgré tout, bien qualifier les phénomènes politiques aide à mieux s'orienter et à faire des choix stratégiques conscients. C'est le pari de ce numéro. Il fait l'hypothèse que nous avons tout à gagner, face à l'autoritarisme ambiant, à repenser et revaloriser une tradition démocratique qui traverse l'histoire, mais qui reste largement méconnue. Certain·es auteur·rices de ce numéro font le pari de l'articulation entre pouvoir et contre-pouvoirs pour renouveler la démocratie. D'autres discutent de la pertinence de cette notion, de sa confusion possible avec l'univers sémantique de la démocratie directe ou de son ancrage parfois trop institutionnel. Toujours est-il que le substantif « interpellation » ouvre un espace pour penser les modalités d'expressions et de mobilisations citoyennes et les mettre en regard et en dialogue avec celles que proposent les institutions ou,

à l'inverse, avec celles qui refusent par principe toute forme de reconnaissance institutionnelle.

Ces dilemmes ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis fort longtemps déjà, des mobilisations citoyennes cherchent à interpeller les gouvernant·es tantôt pour s'opposer à des politiques injustes, tantôt pour proposer des solutions innovantes. Elles participent à ce que les politistes appellent la mise à l'agenda d'un problème public. De fait, on ne compte plus les progrès sociaux qui ont été rendus possibles grâce aux mobilisations citoyennes et non par la bonne volonté des élites démocratiques censées représenter le peuple. Face à ce constat, renforcé par les dérives ploutocratiques du système représentatif à l'ère néolibérale, il s'agit de penser l'interpellation citoyenne comme une voie démocratique tout aussi légitime que le vote.

De nombreux exemples lui donnent de la chair. À commencer par la mémoire des victoires du Front populaire, en 1936, que l'on peut fort bien qualifier rétrospectivement de moment majeur de la démocratie d'interpellation en acte : d'un côté, l'exercice du pouvoir et l'occupation des institutions par un gouvernement de gauche, de l'autre, une grève générale instaurant un rapport de force avec le patronat pour faire passer le programme du Front populaire et parvenir à des réformes substantielles. Dans un tout autre contexte, la victoire d'habitant·es de Roubaix, dans les années 1970, contre un projet de rénovation urbaine imposé par le pouvoir local relève aussi de la démocratie d'interpellation. Cette histoire est celle d'un contre-pouvoir, l'Atelier populaire d'urbanisme, pour partie financé par l'État, qui formule un contre-projet et parvient, après une « grève de la concertation », à imposer le principe de co-décision et à acter un plan alternatif de rénovation du quartier conforme aux souhaits des habitant·es².

Cette dialectique du pouvoir n'est en rien franco-française, comme l'ont éclairé de précédents numéros de *Mouvements*. On pense évidemment à l'expérience, certes mitigée, des municipalités du changement en Espagne, qui ont vu des activistes issu·es du mouvement des Indigné·es prendre le pouvoir et tenter de démocratiser les institutions en offrant un meilleur accueil aux interpellations citoyennes³. Comme le proclament les militant·es de Podemos, il s'agit de mettre « un pied dans l'institution, et mille pieds dehors ». Les déceptions consécutives à l'exercice du pouvoir par la gauche ne sont-elles pas révélatrices de la logique inverse, celle qui consiste à tout investir dans l'institution et à prendre ses distances avec les mobilisations citoyennes, une fois le pouvoir conquis ?

2. Paula COSSART et Julien TALPIN, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Éditions du Croquant, 2015.

3. Voir Viviane ALBENGA, Jean-Paul GAUDILLIÈRE, Irène JAMI, Héloïse NEZ et Alfredo RAMOS (dir.), « Une alternative ? Podemos, mouvements sociaux et renouveau politique en Espagne », *Mouvements*, n° 94, 2018 ; Héloïse NEZ, *Démocratie réelle. L'héritage des Indignés espagnols*, Éditions du Croquant, 2022.

Les pratiques de *community organizing*, notamment aux États-Unis, ont beaucoup critiqué la participation institutionnelle pour célébrer la vertu démocratique des contre-pouvoirs. Le maître à penser de ces pratiques militantes, Saul Alinsky, ne qualifiait-il pas la démocratie participative de « pornographie politique⁴ » ? Pourtant, on voit se nouer, sur le terrain, des alliances entre *community organizers* et institutions auxquelles des victoires sont arrachées⁵. En Californie, c'est bien la combinaison entre des mobilisations d'ampleur animées par les classes populaires elles-mêmes, l'investissement des mécanismes de la démocratie directe et la pression exercée sur les représentant·es politiques locaux·ales qui a permis des avancées majeures sur le plan de la fiscalité, de la redistribution des ressources, du financement des services publics ou de la lutte contre l'incarcération de masse⁶.

● Pouvoir/contre-pouvoir

La démocratie d'interpellation permet de penser les écueils de stratégies qui généralement tournent court. Si l'exercice du pouvoir par la gauche dite de gouvernement a été si souvent décevant, c'est bien qu'elle n'a pas été suffisamment défiée et interpellée par des mouvements sociaux extérieurs. Une fois le pouvoir conquis, le premier réflexe n'est-il pas d'intégrer ses ancien·nes camarades dans l'institution, au lieu de les laisser aiguillonner les nouvelleaux dirigeant·es depuis l'extérieur ? Le manque de réflexion stratégique sur le rapport de la gauche à la critique et aux contre-pouvoirs explique une bonne part des désillusions qui accompagnent son exercice du pouvoir.

Cela étant, l'extériorité totale montre aussi ses limites. Plus encore depuis une vingtaine d'années, alors que tous les mouvements sociaux français se sont heurtés au mur d'un pouvoir qui gouverne sans, voire contre la rue. Certaines mobilisations récentes permettent néanmoins de complexifier l'analyse. La mobilisation contre la loi Duplomb à l'été 2025 a bien montré comment l'articulation de différents espaces de lutte pouvait déboucher sur une improbable victoire. Le succès d'une pétition portée par une militante relativement isolée avant d'être signée par plus de 2 millions de personnes montre tout le potentiel de changement d'une dynamique d'interpellation citoyenne. Cette pétition révèle aussi combien les mobilisations d'aujourd'hui s'inscrivent très largement en dehors

4. Saul D. ALINSKY, « The war on poverty-political pornography », *Journal of Social Issues*, n° 21, 1965 (1), p. 41-47.

5. Hélène BALAZARD, Marion CARREL, Simon COTTIN-MARX, Yves JOUFFE et Julien TALPIN (dir.), « Ma cité s'organise. *Community organizing* et mobilisations dans les quartiers populaires », *Mouvements*, n° 85, 2016.

6. Lire l'article « De l'interpellation au changement d'action publique. Les usages de la démocratie directe dans le mouvement contre les prisons à Los Angeles » de Thomas Chevallier, p. 108 ; et Julien TALPIN, *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Raisons d'agir, 2016.

des organisations instituées, quand bien même c'est aussi grâce à leurs relais – notamment celui de certains mouvements écologistes – que la pétition a connu un tel engouement.

Reste que l'interpellation se heurte aussi à des murs, quand elle ne rencontre aucun débouché institutionnel, au niveau local comme national, à cause d'un cadre légal contraint et des multiples réticences politiques – très marquées en France – vis-à-vis de la démocratie directe. C'est par l'entremise d'un autre contre-pouvoir, judiciaire en l'occurrence, le Conseil constitutionnel, qu'une partie de la loi Duplomb a été censurée et qu'une victoire partielle a été remportée. Comme le montrent différentes expériences relatées dans ce dossier, à Grenoble ou en Californie, l'articulation entre des dynamiques ascendantes d'auto-organisation et des espaces de démocratie directe – via des référendums d'initiative citoyenne ou d'autres formes de mise en débat politique comme la médiation ou le débat en assemblée d'élu·es – constitue un levier puissant, à défaut d'être toujours transformateur. Dans le cas de la loi Duplomb, un RIC sur la base de la pétition aurait fourni une opportunité unique de mise en discussion des questions environnementales, et offert une probable victoire contre l'influence des lobbys à une société très majoritairement favorable aux options anti-productivistes. La démocratie d'interpellation suppose donc de penser ensemble la reconnaissance institutionnelle des contre-pouvoirs – d'un point de vue symbolique mais aussi financier, comme l'illustrent plusieurs articles de ce dossier – et leur accueil au sein même des institutions. Le contexte autoritaire qui est désormais le nôtre invite à approfondir cette réflexion. Car l'autoritarisme s'exprime d'abord par la mise au pas des contre-pouvoirs : attaques contre les lanceur·ses d'alerte et la liberté de la presse, mise en cause de l'État de droit, du « gouvernement des juges » et des agences de régulation, assauts sur les libertés académiques, restriction des libertés associatives et répression des mouvements sociaux...

Les États-Unis de Trump offrent une illustration saisissante de ces dynamiques mortifères. Mais la France est loin d'en être prémunie⁷ : aux attaques contre les libertés publiques, à la censure et à la réduction de l'espace civique s'ajoutent l'exercice solipsiste du pouvoir par Emmanuel Macron, le recours immoderé au « 49.3 », la répression des Gilets jaunes et des manifestations de solidarité avec les Gazaoui·es, ou encore la surdité aux manifestations massives contre la réforme des retraites. Ce style de gouvernement ne tient pas qu'aux seules propriétés personnelles du chef de l'État, mais aussi aux impasses structurelles du présidentialisme de la V^e République et au déficit de reconnaissance, tout aussi structurel, des corps intermédiaires et des contre-pouvoirs dans la France contemporaine.

7. Voir également le numéro que *Mouvements* a consacré récemment à « l'actualité de la censure », n° 112, 2022.

Sortir de cette ornière démocratique requiert un changement de culture et de pratique démocratiques. Abolir l'élection directe du ou de la présidente de la République ou introduire une dose de proportionnelle ne suffira pas, de même que la démocratie participative a montré ses limites – plusieurs papiers de ce dossier le rappellent avec force. C'est aussi par en bas que les attentes de souveraineté populaire doivent pouvoir se faire entendre et reconnaître. Et, là aussi, les institutions ont un rôle à jouer pour expérimenter de nouvelles façons de recevoir et de tenir compte des interpellations citoyennes dans les processus de décision et de mise en œuvre de l'action publique. Enjeu crucial s'il en est, à l'échelle locale, alors que des élections municipales se profilent en 2026. Le néofascisme gagne du terrain partout. Il est urgent de penser les communes non seulement comme des espaces de résistance, mais aussi de promotion du militantisme, des associations et des libertés publiques. L'histoire récente des États-Unis nous enseigne combien les villes peuvent constituer de tels espaces face à l'autoritarisme et au néofascisme conquérants.

Sans offrir de solutions clés en main, ce numéro de *Mouvements* vise malgré tout à réarmer les imaginaires et les pratiques en donnant à voir des possibilités de changement social ici et maintenant. Chacun·e en conviendra, il y a urgence. ●

COORDINATION

HÉLÈNE BALAZARD, SIMON COTTIN-MARX, ANTOINE GONTHIER,
THOMAS KIRSZBAUM ET JULIEN TALPIN